

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 5 SEPTEMBRE 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 septembre 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon. Le Conseiller Pierre Paquette est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-09-05/133

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

2017-09-05/134

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2017.

4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AOÛT 2017**

2017-09-05/135

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 22 août 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

PROCÈS VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 22 août 2017.

2017-09-05/136

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 Comité externe :

1) MRC :

- Schéma d'aménagement et de développement durable adopté à la MRC pour dépôt au ministère.
- Rencontre prévue le 26 septembre : Lac à l'épaule
- Les maires et les directeurs sont invités à y participer.

2) Régie des déchets :

- Réunion prévue le 6 septembre.
- Il n'y a pas d'augmentation de prix prévue pour l'an prochain.

3) Régie des incendies :

Réunion prévue dans 2 semaines.

6.2 Services internes :

1) Voirie, aqueduc, égout :

- Rapport de Thomas Lepitre, inspecteur municipal.
- Rechargement de gravier sur le chemin Parker.

2) Coop de solidarité :

- Rencontre avec la MRC et SADC et la municipalité à venir.

6.3 Suivi des dossiers et rapport du directeur général :

- 1) Atelier sur les paysages avec Sylvie Masse : 16 octobre (tous sont invités).
- 2) Suivi sur la conformité des installations septiques.
- 3) Réunion SAE – MRC et rapport de fin d'activités.
- 4) Parc Nelson : rencontre avec la Ville de Coaticook et le comité
- 5) Élections : mise en candidature du 25 septembre au 6 octobre 16h30 aux heures affichées.
- 7) Renouvellement de la politique MADA : une nouvelle ressource sera engagée pour 1 an par la MRC de Coaticook.
- 8) Comité pour incitatif financier régional.
- 9) Piscine municipale : rapport de l'été.
- 10) Rencontre avec la Ressourcerie pour l'offre de service 2018 le 20 septembre prochain.

6.4 Rapport du maire

Aucun.

PROCÈS-VERBAUX

6.5 Rapport du comité consultatif d'urbanisme :
Aucun.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2017-09-05/137

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7130 à 7167 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 54,830.34 \$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE

2017-09-05/138

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de :

100 \$ à Marie-Pier Guimond et Marco Martin pour leur 1^{er} enfant, bébé Mayven ;

200 \$ à Sandra Gendron et Guy Bolduc pour leur 2^e enfant, bébé Lyam ;

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 PLAN DE LOTISSEMENT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET DÉCISION SUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Discussion de ce qui sera à la charge du promoteur pour raccorder l'aqueduc et l'égout.

Le bouclage du réseau d'aqueduc sur le chemin Parker sera à la charge de la municipalité.

7.2.3 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Reporté à la prochaine séance du conseil.

7.2.4 FORMATION DE PLAN POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET VISITE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PROBLÉMATIQUES

2017-09-05/139

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment aimerait se perfectionner dans la lecture de plan en bâtiment dans le cadre de son travail ;

CONSIDÉRANT que les frais de formation seront divisés entre la municipalité de Dixville et de Saint-Herménégilde selon l'entente ;

PROCÈS VERBAUX

CONSIDÉRANT que Monsieur Nicolas Plourde est d'accord à offrir une formation d'environ une journée au taux prévu à son offre de services 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait aussi lieu que Monsieur Nicolas Plourde fasse la visite de quelques installations septiques problématiques;

CONSIDÉRANT que Monsieur Nicolas Plourde a toujours le titre d'inspecteur adjoint pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'engager Monsieur Nicolas Plourde sur une base horaire, selon son offre de services 2017, pendant quelques journées pour accomplir ces tâches.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

2017-09-05/140

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, selon les termes de l'offre de service reçu le 16 août dernier.

8.2 ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE CHEMIN CHAMBERLAIN

Reporté à la prochaine séance du conseil.

9.1 AVIS DE MOTION

2017-09-05/141

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à la présente séance de ce conseil, un projet de règlement no. 190-17 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt no. 91 afin de modifier le bassin de taxation relatif à l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées, sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

PROCÈS-VERBAUX

2017-09-05/142

9.2 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Mario Tremblay qu'à la présente séance de ce conseil, un projet de règlement no. 191-17 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt no. 99 afin de modifier le bassin de taxation relatif à l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées, sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2017-09-05/143

10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 91, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 105, AFIN DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION RELATIF À L'EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement numéro 190-17 modifiant le règlement d'emprunt numéro 91, tel que modifié par le règlement 105, afin de modifier le bassin de taxation relatif à l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 5 septembre 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Dixville ;

ATTENDU que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement numéro 190-17 tel que présenté, une copie du présent projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2017-09-05/144

10.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 99 AFIN DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION RELATIF À L'EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement numéro 191-17 modifiant le règlement d'emprunt numéro 99 afin de modifier le bassin de taxation relatif à l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées et en fait sien comme si au long reproduit ;

PROCÈS VERBAUX



ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 5 septembre 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Dixville ;

ATTENDU que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement numéro 191-17 modifiant le règlement d'emprunt numéro 99, tel que présenté, une copie du présent projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.0 AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Présentation de nouvelles informations. Reporté à la prochaine séance du conseil.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h20.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Martin Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.